### ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ParisEstMarne&Bois

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 11 juillet 2016

PREFECTURE DU VAL DE MARNE

2 2 JUIL. 2016

ARRIVEE

16-138

PREFECTURE DU VAL-DE-MARME 22. JUIL 2016

OBJET: Approbation du bilan de la concertation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champigny-sur-Marne

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Mame, le 11 juillet 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

### PRESENTS:

- ADENOT Dominique - ADOMO Caroline - AMAR Sophie - AVOGNON ZONON Clémence - CROCHETON Florence - BARNOYER Thierry - BEGAT Jean-Philippe - BENISTI Jacques Alain - BERRIOS Sylvain - CADEDDU Jean-Luc - CAILLEREZ Adrien - CANALES Chantal - CAPITANIO Olivier - CAPORAL Chrysis - CARPENTTER Agnès

- CARTIGNY Pierre - CHABOT Sabine - CHAMBRE MARTIN Brigitte - CHARBONNEL Michèle - CHARDIN Sylvie - CHAULIEU Stéphane - CHETARD Catherine

- CLODONG Nicolas - COCQ François - COUSIN Thierry - DALLEAU Isabelle - DELECROIX Pierre-Michel - DROUVILLE Sylvain - DUVAUDIER Michel - FACCHINI Monique - FENASSE Delphine - GAUTRAIS Jean-Philippe - GAUVIN Brigitte - GICOUEL Hervé - GUIGNARD Jean-Jacques - HERBERT Delphine - JEANNE Laurent - KARACA Sengul - KENNEDY Marie - LACHELACHE Nassim - LAFON Laurent - LAMBERT Gérard

- LE BIDEAU Dominique - LIBERT-ALBANEL Charlotte - LOUVIGNE Robin - MARTIN Jacques J.P. - MARTINEAU Pascal - OUDINET Michel - PANNETIER Gilles - PARRAIN Mary France - PASTERNAK Jean-Jacques - PAVIE Alain - PETTENI Henri - PINEL Vincent - PIO Régis - PRIMEVERT Catherine - RISPAL Yoann

- SEMO Igor - SPILBAUER Jean-Pierre - TOLLARD Virginie - TRIMBACH Pascale - VISCARDI Jacqueline

- ROYER Christel

### ABSENTS EXCUSES REPRESENTES:

Monsieur BEAUDOUIN Patrick a donné pouvoir à Madame CROCHETON Florence, Monsieur BENSOUSSAN Éric a donné pouvoir à Monsieur PANNETIER Gilles, Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor, Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame ROYER Christel, Madame CERCLEY Nicole a donné pouvoir à Madame VISCARDI Jacqueline, Monsieur CIPRIANO Philippe a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès, Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques JP, Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain, Monsieur FAUTRE Christian a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard, Monsieur GAILHAC Benoît a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL Hervé Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Monsieur PETTENI Henri, Monsieur GRESSIER Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame TOLLARD Virginie, Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier, Madame HOUDOT Florence a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre, Monsieur LE GUILLOU Patrick a donné pouvoir à Monsieur ADENOT Dominique, Madame RASETTI Christine a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France, Madame TRICOCHE Annie a donné pouvoir à Madame PRIMEVERT Catherine, Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KENNEDY Marie, Madame RYNINE Christine a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal, Monsieur ROESH Germain a donné pouvoir à Madame CHABOT Sabine, Monsieur LEBEAU Pierre a donné pouvoir à Madame LE BIDEAU Dominique, Madame MAFFRE-SABATIER Anne-Marie a donné pouvoir à Madame ADOMO Caroline, Monsieur MEDINA Marc a donné pouvoir à Madame TRIMBACH Pascale,

## **ABSENTS NON REPRESENTES:**

Monsieur DOSNE Olivier Madame TRICOT-DEVERT Sylvie Monsieur VOGUET Jean-François

Soit 86 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SEMO Igor

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

### CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

# **SEANCE DU 11 JUILLET 2016**

OBJET: Approbation du bilan de la concertation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champigny-sur-Marne

## LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-5,

VU le Code de l'Urbanisme dans sa version applicable au 1er janvier 2016, et notamment ses articles L.153-1 et suivants, L. 134-9, R.153-1 et suivants,

VU la loi nº 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénoyé,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champigny-sur-Marne,

VUI la délibération du conseil municipal de Champigny-sur-Marne du 10 octobre 2012 portant prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation avec les habitants.

VU la délibération du conseil municipal de Champigny-sur-Marne n°2015 192 du 25 novembre 2015 prenant acte de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU et de l'ouverture du débat au sein du conseil municipal sur les orientations envisagées,

VU la délibération du conseil municipal de Champigny sur Marne n°2016 002 du 3 février 2016 portant accord pour l'achèvement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme de la commune par l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

VU la délibération du conseil de territoire 16-40 du 29 mars 2016 de l'Établissement Public Territorial Paris EstMarne&Bois, acceptant d'achever la procédure de révision du plan local d'urbanisme de la commune,

VU la délibération du conseil municipal de Champigny sur Marne n° 2016-66 du 1er juin 2016 prenant connaissance du bilan de la concertation du public de révision du plan local d'urbanisme de la commune par l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois,

VU le bilan de la concertation détaillé annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que la concertation avec les habitants, mise en œuvre tout au long de la procédure de révision du PLU, s'est déroulée selon les modalités définies par le conseil municipal dans sa délibération du 10 octobre 2012, prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme, et a permis à chacun de prendre connaissance du projet et de faire valoir ses observations,

CONSIDÉRANT que les différents moyens et actions mis en œuvre ont permis d'informer régulièrement et largement les habitants et les acteurs du territoire et ont garanti la transparence de la démarche et ainsi de prendre en considération les observations formulées au cours de cette concertation,

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 21 juin 2016,

#### DELIBERE

Nombre de votants : 86

Votre contre : 0

Vote pour: 81 Absentions: 5

APPROUVE le bilan de la concertation menée conformément aux modalités définies par la délibération du 10 octobre 2012 dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Champigny-sur-Marne, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

DIT que le bilan de la concertation avec le public sera tenu à la disposition du public au siège de l'Etablissement Public de Territoire ParisEstMarne&Bois (14 rue Louis Talamoni 94 500 Champigny-sur-Marne) ainsi qu'en mairie de Champigny-sur-Marne à la Direction du Développement Urbain et Social, 15 rue Louis Talamoni.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un délai d'un mois au siège de l'Etablissement Public de Territoire ParisEstMarne&Bois ainsi qu'en mairie de Champigny-sur-Marne.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

IP MARTIN